

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020**

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 14

**Nombre de votants** : 14

**Date de la convocation** : 10 novembre 2020

**Date d'affichage** : 28 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Juilley, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

**Étaient présents** : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. DESAINJORES Marc, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, Mme DAUGUET Laëtitia, M. TRINCOT Éric, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LAISNÉ Fabienne, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe (20h55).

**Absents** : M. BOUILLET David

**Secrétaire de séance** : Mme BRIAND Élodie

**Ouverture de la séance** : 20h40

**Ordre du jour** :

- **Bilan réunion de la commission cimetièrre**
- **Covid 19 - Confinement : Organisation de la collectivité pour novembre 2020**
- **Projet voirie route du Chanier**
- **Délibération projet d'association Maison Médicale de Ducey-Les Chéris**
- **Délibération gardiennage de l'église**
- **Convention Redevance Ordures Ménagères**
  
- **Questions diverses**

## SÉANCE EN HUIS CLOS

Considérant la situation prolongée de l'état d'urgence sanitaire, monsieur le maire propose que la réunion se déroule à huis clos.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Convention Redevance Ordures Ménagères

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

La séance a débuté par une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

### **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2020**

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **Bilan réunion de la commission cimetièrè**

La commission s'est réunie le samedi 14 novembre 2020.

Des concessions échues vont faire l'objet d'une reprise, cela représente environ dix emplacements. Madame BRIAND Élodie se charge de contacter différentes entreprises afin d'obtenir une tarification à ce sujet et, remettre les différents emplacements en état. Il sera ensuite décidé si des travaux globaux ou partiels seront réalisés.

D'autre part, des concessions en l'état d'abandon vont faire l'objet d'une procédure de reprise (décidée par une délibération du conseil municipal en 2019). Cette procédure (dont un inventaire des concessions en état d'abandon) sera réalisée par Monsieur DESAINTEJORES Marc, Madame BRIAND Élodie et Monsieur COCMAN Guillaume.

Il est ensuite abordé le sujet d'extension du cimetière actuel. Différentes possibilités sont envisagées dont un achat de terrain ou encore l'aménagement derrière l'église. Monsieur LATRON Guillaume se chargera de contacter différentes entreprises de maçonnerie pour une évaluation du projet envisagé.

À l'occasion d'une prochaine réunion de conseil municipal il sera peut-être proposé d'envisager une augmentation des tarifs des concessions trentenaires.

Les membres de la commission font aussi le constat signalé auparavant par des administrés d'un accès difficile au cimetière que ce soit par l'escalier central que celui situé à l'arrière de l'église. La clôture grillagée est quant à elle très abîmée.

Enfin, il est prévu d'acquérir trois cases supplémentaires de columbarium dès lors qu'une prochaine case sera vendue.

### **Covid 19 Confinement : Organisation de la collectivité pour novembre 2020**

Suite aux dernières mesures gouvernementales, de nouveaux protocoles sont mis en place depuis le 2 novembre dernier :

- École : Afin de respecter les distanciations entre les enfants, les repas à la cantine sont servis en deux temps avec horaires décalés (un premier groupe de deux classes puis un second d'une classe). Le port du masque est désormais obligatoire pour les élèves de plus de six ans que ce soit en classe ou en récréation. Enfin il est rappelé qu'aux abords de l'école ainsi qu'en agglomération, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes.
- Mairie : L'accueil reste ouvert, sur rendez-vous de préférence. Monsieur le Maire et les adjoints ont pris contact avec les personnes de plus de 65ans susceptibles d'avoir besoin d'aide pour des déplacements tels que pour des courses ou des rendez-vous. Monsieur le Maire précise à l'ensemble des conseillers

municipaux qu'il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la mairie si des personnes font part de quelconques difficultés. La municipalité leur viendra en aide de la meilleure façon possible.

### **Délibération n° 2020-040 : Projet voirie route du Chanier, Choix de l'entreprise**

Dans le cadre du projet de voirie située route du Chanier, parmi les entreprises sollicitées, à ce jour, une seule a fourni une proposition tarifaire :

- **MONGODIN TP** pour un montant total de 19461.60 € TTC

Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux sur le fait qu'il n'y ait qu'une proposition tarifaire.

L'avis du conseil municipal est alors sollicité quant au choix de l'entreprise susmentionnée.

**Après en avoir délibéré :**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise MONGODIN TP pour un montant total de 19461.60 € TTC**

### **Délibération n° 2020-041 : MAINTIEN D'UNE OFFRE MEDICALE POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE DUCEY-LES CHERIS – Création d'une association pour la gestion de la maison médicale située rue du Plat d'Etain à DUCEY-LES CHÉRIS**

- Monsieur le Maire rappelle que deux réunions ont été organisées à Ducey-Les Chéris avec l'ensemble des communes qui constituaient l'ancien canton de Ducey. Afin de recueillir les avis de chacun, Monsieur le Maire propose d'écouter chaque conseiller municipal à ce sujet.

Il en ressort la mise en avant d'une solidarité évidente et inévitable avec un espoir qu'un PSLA mixte avec Saint-James se mette en place rapidement. Il est précisé que le territoire est attractif et devrait susciter la motivation pour la venue de nouveaux médecins. D'autre part, une question sera évoquée lors d'une prochaine réunion de l'association à savoir : celle-ci aurait-elle la possibilité de financer le parcours d'un étudiant qui s'engagerait ensuite à exercer au cabinet médical de Ducey-Les Chéris ? Enfin, il est soulevé le souci des patients qui se retrouvent sans médecin actuellement et qui ne peuvent être reçus par les médecins présents.

Actuellement 4 médecins exercent au sein du cabinet médical de Ducey-Les Chéris. La patientèle du cabinet médical est composée d'habitants du secteur de Ducey-Les Chéris et de l'EPHAD Delivet à Ducey-Les Chéris qui accueille des résidents dont les familles sont très généralement implantées dans les communes de Ducey-Les Chéris et avoisinantes.

Au 31 décembre 2020, un des médecins fera valoir ses droits à la retraite, et, il en sera de même pour un deuxième médecin en juin 2021.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, seuls 2 médecins sont susceptibles de continuer à exercer au cabinet médical de Ducey-Les Chéris à condition que les modalités de gestion du cabinet médical évoluent, pour permettre de pallier en pratique et financièrement le départ à la retraite de leurs deux confrères.

Dans un contexte manchois de désertification médicale prégnant, et en l'absence actuelle de candidats à l'installation, des échanges se sont en conséquence développés entre les médecins, la maire de Ducey-Les-Chéris, les conseillers départementaux du canton de Pontorson et dans un élan de solidarité responsable les maires des communes avoisinantes, chacun dans leurs compétences, pour élaborer une solution qui répondent aux enjeux de santé des habitants du secteur de Ducey-Les-Chéris.

La solution proposée aujourd'hui a été élaborée pas à pas dans l'écoute des besoins et contraintes de chacun et comporte deux volets complémentaires et interdépendants :

- Premier volet :

Création d'une association permettant de sécuriser l'offre médicale pour les habitants du secteur de Ducey-Les Chéris ; ce premier volet de la solution doit être opérationnel dès le 1er janvier 2021 ;

Cette association constituera une première action pour renforcer l'attractivité du secteur de Ducey-Les Chéris ; elle démontre la mobilisation des collectivités aux côtés de leurs médecins et permet d'envisager un accompagnement

incitatif à l'installation de nouveaux médecins : service de secrétariat partagé, loyers attractifs, travail en équipe médicale au sein d'un tissu local de professionnels de santé bien développé, ...

Elle n'a pas vocation à durer dans le temps, mais à permettre une transition pratique et financière maîtrisée vers un exercice médical plus soutenable pour les 2 médecins qui resteront en exercice en 2021 ; en effet, le retour à une activité médicale à 4 médecins au sein du cabinet médical de Ducey-Les Chéris, suite à l'installation de nouveaux médecins, rendrait le recours aux services financiers de l'association caduque.

- Deuxième volet :

En parallèle du déploiement de l'association, une réflexion est impulsée entre l'ensemble des acteurs de santé du secteur de Ducey-Les Chéris, l'ARS, la CPAM, le Département, la CAMSMN pour aboutir à moyen terme à la mise en œuvre d'un PSLA multi-sites articulé avec le PSLA existant du secteur de Saint James. Des premiers échanges ont d'ores et déjà eu lieu entre les médecins.

La présente délibération concerne le déploiement du premier volet de la solution, à savoir la création d'une association, ayant pour but de contribuer à la santé publique et à la qualité des soins pour les habitants, à travers la gestion du cabinet médical situé rue du Plat d'Étain à Ducey-Les Chéris. Deux médecins ont d'ores et déjà accepté d'être membres de l'association aux côtés des communes.

Dans ce cadre, après avoir acquis le statut de locataire des lieux, l'association prendra en charge la gestion du fonctionnement du cabinet médical : ménage, secrétariat, téléphone, internet, eau, assainissement, chauffage, ...

A la création de l'association, les frais de fonctionnement du cabinet médical seront supportés par l'association à charge pour elle de conclure une convention avec les médecins en place précisant les engagements de chacune des parties signataires.

Les ressources permettant le fonctionnement de l'association sont principalement :

- les contributions financières mensuelles des médecins exerçant au sein du cabinet médical de Ducey-les-Chéris ;
- les subventions des communes membres de l'association et les subventions, le cas échéant, de communes qui souhaitent en responsabilité être solidaires de l'action de l'association sans pour autant en être membres ;

A ces ressources peuvent s'ajouter des ressources non identifiées à ce stade d'élaboration des budgets prévisionnels :

- les dons, legs ou tout produit financier conformes à la législation et n'aliénant pas l'autonomie de décision de l'association ;
- toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Pour le calcul des montants de subventions à verser à l'association par les communes, deux clés de répartition sont proposées :

- Le nombre d'habitants (données INSEE)
- Le pourcentage de patientèle (données CPAM et MSA compilées)

*Pour l'équilibre financier de l'association une seule clé pourra être retenue pour l'ensemble des communes.*

Les montants des subventions seront actualisés en fonction du nombre de médecins exerçant dans la maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire des statuts a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à la séance.

Le conseil municipal est invité :

- A approuver la création de l'association
- A approuver les statuts de l'association
- A faire le choix de la clé de répartition des subventions communales
- A adhérer à l'association
- A désigner le(s) représentant(s) de la commune pour siéger au sein de l'association
- A faire le choix, dans le cas où la commune décide de ne pas adhérer à l'association, de contribuer financièrement à son fonctionnement par le versement d'une subvention d'un montant fonction de la clé de répartition retenue.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la création de l'association**
- **Approuve les statuts de l'association**
- **Fait le choix de la clé de répartition : répartition de la patientèle**
- **Décide d'adhérer à l'association**

- Désigne Mme BRIAND Élodie (titulaire) et M. COCMAN Guillaume (suppléant) pour siéger au sein de l'association

### Délibération n° 2020-042 : Délibération de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des membres présents, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à **170 euros** pour l'année 2020, pour un gardien résident sur la commune.

Il est décidé d'attribuer cette indemnité à madame **BERTIN Madeleine**.

### Convention avec le service déchets de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie : Redevance Spéciale enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers

Dans le cadre de la généralisation de la redevance spéciale sur le territoire communautaire, les services de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie ont adressé en mairie des conventions d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers pour :

- **La salle polyvalente**
- **École et Cantine (avec les services techniques)**

L'incidence financière de ces conventions sur le budget communal est calculée comme suit :

#### - La salle des fêtes :

*Louée en moyenne 20 fois dans l'année*

CS : 180pers. x 3,5L/pers. x 20semaines x 0,021€ = 264.60 €

*Afin de compenser les services rendus par la mairie, une décote de 10% est appliquée :*

CS : 264.60 € - 10% = 238.14 €.

**Année 2019** : Redevance spéciale : 238.14 € - 54 € (TEOM) = **184.14 €**

**Année 2020** : Redevance spéciale : 238.14 € - 55 € (TEOM) = **183.14 €**

#### - L'école primaire et la cantine :

En moyenne l'école met 2 sacs de 50L d'ordures ménagères par semaine et la cantine en met 2 sacs de 100L.

CS : 300L x 40semaines x 0,021€ = 252€

**Année 2019** : Redevance spéciale : 252 € - 66 € (TEOM école) - 120 € (TEOM ST) = **66 €**

**Année 2020** : Redevance spéciale : 252 € - 67 € (TEOM école) - 121 € (TEOM ST) = **64 €**

#### - Les services techniques :

Un sac de 100L d'ordures ménagères par mois. Les déchets vont avec ceux de la cantine.

TEOM déduite sur le montant de l'école.

Après lecture des montants détaillés par site, Monsieur le Maire est autorisé par l'ensemble du conseil municipal à signer les conventions présentées et d'engager les dépenses correspondantes.

Avis du Conseil Municipal : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

## Questions Diverses :

### - Mise en place des guirlandes :

Celle-ci se déroulera le samedi 5 décembre 2020. Le port du masque sera obligatoire les groupes seront constitués de 6 personnes maximum sur la voie publique. Seront présents : Messieurs LEQUERTIER, DESAINJORES, LATRON, COCMAN, TRINCOT, BOUILLET, GAZENGEL, PICHOT, PSZCZOLKOWSKI, GOBÉ, BOISMARTEL, LEMÉE et GASNIER ainsi que Mesdames LARNAUD et DAUGUET.

D'ici là, Messieurs DESAINJORES et GOBÉ vérifieront les besoins en matériel le mercredi 25 novembre soir.

### - Noël des Enfants :

Cette manifestation est annulée pour l'année 2020.

### - Projet sécurisation de la voirie :

Un inventaire des travaux à réaliser est en cours afin de solliciter une subvention « amendes de police » auprès du conseil départemental. Les secteurs concernés sont : routes de la Baie, de l'Heumelet et du Stade ainsi que l'ensemble des passagers piétons.

D'autre part, deux compteurs kilométriques vont être mis en place ponctuellement par l'agence technique des routes du département sur la RD988 en agglomération afin de mesurer les vitesses sur ce secteur.

Les aménagements d'amélioration de la visibilité du rond-point sur ce même axe vont être réalisés avant fin 2020.

### - Dépenses d'investissement :

Les achats de matériels pour les espaces verts ont été réalisés. Les commandes sont de plus validées, pour des structures de jeux ainsi que pour les barrières aux abords de l'école.

### - Vœux 2021 :

La cérémonie risque de ne pas avoir lieu.

### -Commission Culture :

Celle-ci se réunira lors d'une prochaine réunion qui se tiendra le mercredi 16 décembre 2020 à 20h00.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 14 janvier 2021.

***Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00***

## **RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES**

Délibération n° 2020-040 : Projet voirie route du Chanier, Choix de l'entreprise

Délibération n° 2020-041 : Maintien d'une offre médicale pour les habitants du territoire de Ducey-Les Chéris. Création d'une association pour la gestion de la maison médicale située rue du Plat d'Étain à Ducey-Les Chéris.

Délibération n° 2020-042 : Délibération de gardiennage de l'église